Refondation : où en est-on ?

Suite à la pseudo concertation avec les enseignants, des négociations se sont ouvertes entre le ministère et les organisations syndicales représentatives dès le 15 octobre. Elles devraient se poursuivre jusqu'en novembre. Par ailleurs le ministère consulte les collectivités locales, les mouvements d'éducation populaire, les parents d'élèves, les organisations étudiantes et lycéennes.

Pour le SNUipp-FSU, la négociation devra apporter des réponses concrètes sur de nombreux sujets : formation, évaluation des élèves, révision des programmes, organisation de l'école, conditions d'exercice du métier, baisse des effectifs dans les classes, lien avec les familles, réhabilitation des RASED, retour d'une vraie formation continue, rémunérations...

Les mesures qui seront prises devront améliorer l'école pour les élèves comme pour les enseignants qui ont besoin de confiance et de reconnaissance.

Le SNUipp-FSU de la Drôme tente de vous informer au mieux de ces négociations en cours avec le ministère. Pour ce faire, nous avons fait le choix de synthétiser dans ce document l'ensemble des points abordés ou non par le ministère et indiqué pour chacun la position et/ou les actions en cours du SNUipp-FSU.

Priorité au primaire

- Accueil des moins de trois ans à l'école maternelle en commençant par les territoires où il y a le plus de besoins.
- Mise en place du « plus de maîtres que de classes », dispositif qui nécessite une formation et une réflexion sur les modalités. Cette mesure devrait d'abord concerner en priorité les territoires en difficulté.
- Devoirs à réintégrer dans le cadre scolaire, nouvelle évaluation des élèves à élaborer, réflexion à mener autour du redoublement jugé inefficace.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :

La loi de programmation devrait assurer pour les cinq années à venir cette priorité en terme de moyens. Si les besoins en postes sont importants pour réduire le nombre d'élèves par classe, cela ne suffira pas sans formations à la hauteur et sans retour à des relations apaisées dans l'institution. Les enseignants doivent pouvoir concentrer toute leur énergie sur leurs missions et les relations aux élèves, aux familles, le travail en équipe... : les injonctions à remplir des documents inutiles et chronophages doivent cesser. Les enseignants sont démunis face à des élèves en grande difficulté qui relèvent d'aides spécialisées. Le rôle des RASED doit être réaffirmé, redéfini et renforcé.

Direction

Le ministre a ouvert quelques pistes pour les débats à venir :

- la question de la charge de classe : "Il faut du temps pour accomplir mieux les missions, sans cesse plus complexes et diverses"
- la question de l'aide administrative : "nous aurons à apporter des réponses en termes directement quantitatifs"
- la question de la reconnaissance : la formation continue et "peut-être une certification ou une reconnaissance qui pourrait justifier un certain nombre d'évolutions indemnitaires"
- la question du statut : "les syndicats sont attachés à un statut non hiérarchique" du directeur. "C'est la tradition de l'école primaire française".

- Par ailleurs, il a évoqué la problématique du statut des écoles en précisant que ce dossier amenait à des oppositions importantes.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Depuis des années, le SNUipp-FSU demande la réouverture du dossier de la direction et du fonctionnement de l'école. Nous actons positivement ces annonces et porterons dans ces discussions les revendications des personnels pour une amélioration de leurs conditions de travail et une meilleure reconnaissance dans l'accomplissement de leurs missions : amélioration des conditions de décharge, reconnaissance par une amélioration des rémunérations et par une formation spécifique, création d'un véritable métier d'aide administrative pérenne et qualifiée. Pour aller plus loin, consulter le dossier du SNUipp-FSU en pièce jointe en haut à droite de l'article « refondation : où en est-on ? » sur le site du SNUipp-FSU 26.

RASED

Le silence est assez inquiétant.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Le SNUipp-FSU, comme une dizaine d'autre organisations syndicales et associatives, rejoint les inquiétudes exprimées par le collectif national RASED dans un communiqué de presse en date du 23 octobre 2012. Pour le lire cliquer consulter la pièce jointe en haut à droite de l'article « refondation : où en est-on ? » sur le site du SNUipp-FSU 26.

Formation des enseignants

- Des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education ouvriront dès la rentrée 2013 pour former les enseignants.
- Des discussions en lien avec l'enseignement supérieur s'ouvriront sur les contenus et la place du concours ainsi que sur les maquettes des Masters.
- La question des pré-recrutements devrait être précisée.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Enseigner est un métier qui s'apprend. Nous continuerons de défendre : des modalités de professionnalisation par l'alternance entre "théorie et pratique", un accompagnement des étudiants et stagiaires notamment par des formateurs du premier degré, un lien avec l'université et la recherche, une entrée progressive dans le métier. Les futures ESPE doivent avoir une autonomie budgétaire et pédagogique pour remplir ces missions avec un cadrage national des formations. Pour le SNUipp-FSU, assurer le vivier de candidats et démocratiser l'accès au métier, sont des enjeux majeurs qui impliquent aides sociales et pré recrutements conséquents. La formation continue, singulièrement absente des propositions, doit redevenir une priorité dans une période de profondes mutations.

Rythmes éducatifs

- Le ministre a annoncé que, dès septembre 2013, les écoles reviendront à 4 jours et demi.
- Il annonce également vouloir changer le rythme de la journée de l'élève : mise en place d'activités péri-scolaires culturelles et sportives, d'un accompagnement aux devoirs, et de projets éducatifs ...

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :

Les annonces médiatiques ne favorisent pas la sérénité dans les salles des maîtres ! Les enseignants se posent des questions légitimes sur les conséquences du retour à 4,5 jours pour les élèves comme pour eux. Des engagements devront être pris concernant l'articulation du temps scolaire et périscolaire. Car de fait, il est hors de question que la réforme génère de nouvelles inégalités en matière d'offre éducative en faisant porter son coût sur les collectivités, ou sur les parents. Hors de question aussi que cela dégrade les conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants. Si nous changeons, c'est pour du mieux ! Depuis plusieurs mois, le syndicat a clairement expliqué qu'il mettrait sur la table l'exigence de l'allègement du temps de service et de la revalorisation salariale.

- Rythmes scolaire : Premier scénario du ministère et critique du SNUipp-FSU. Pour le lire consulter la pièce jointe en haut à droite de l'article sur le site du SNUipp-FSU 26.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Il faut revoir le scénario
Où est passée l'ambitieuse réforme des rythmes scolaires et ses objectifs de réussite pour tous ?
Une journée pratiquement aussi longue, 5h30 au lieu de 6h, une demi-journée supplémentaire le mercredi matin, un deuxième trimestre toujours aussi déséquilibré, le premier scénario dévoilé par Vincent Peillon est très décevant.
Le dispositif d'une demi-heure d'aide aux devoirs proposé en classe entière ne permettra pas un suivi particulier des élèves qui en auraient le plus besoin. Quid de la situation des élèves de maternelle qui eux, n'ont pas de devoirs ?
Pour les enseignants non plus, le compte n'y est pas. De quatre journées à l'école, 24 heures hebdomadaires devant la classe entière et 60 heures annuelles d'aide personnalisée à un petit groupe d'élèves, ils passeraient à 25 heures devant toute la classe et une demi-journée supplémentaire à l'école. Où est l'amélioration de leurs conditions de vie professionnelle et personnelle ? Où sont les possibilités de développer de nouvelles formes de travail : décloisonnement, travail en équipe, formation... ?
Ces propositions sont inacceptables en l'état. Le SNUipp-FSU souhaite maintenant qu'un travail sérieux et approfondi s'engage dans le cadre de véritables négociations. A cette occasion, il portera des propositions concrètes. Il faudra aussi prendre en compte l'expertise professionnelle des enseignants. Avant toute décision, leur avis doit être entendu. Le SNUipp-FSU s'engage à en être le porte-parole exigeant notamment en s'appuyant sur son grand questionnaire lancé en octobre ainsi que sur les rencontres avec plusieurs milliers de collègues.

Education prioritaire

- Abandon des labels mais "aide" apportée directement aux écoles en fonction de leurs spécificités territoriales, scolaires et sociales.
- Dispositif de pilotage et d'animation pour venir en appui aux équipes éducatives dans les établissements en difficulté.
- Affectation d'enseignants expérimentés sur la base du volontariat et garantie d'une grande stabilité des équipes en accordant de meilleures conditions de travail.
- Carte scolaire réaffirmée.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
L'éducation prioritaire doit être repensée avec la plus grande attention. C'est là que sont concentrées les plus grandes difficultés et c'est donc là que se gagnera la démocratisation de l'école. A partir d'une cartographie nationale des difficultés scolaires, il faut un label national qui cible des territoires urbains et ruraux et faire varier à l'intérieur de ces zones les modalités d'aides supplémentaires. Ces moyens doivent permettre la scolarisation des moins de 3 ans et le plus de maîtres que de classes. Ces zones doivent bénéficier de temps pour le travail en équipe, de décharges pour les directeurs, de formation et d'accompagnement,

d'implantation de postes de maîtres formateurs. La réflexion sur la stabilité des équipes doit inclure la reconnaissance indemnitaire.

Gouvernance

- Création d'un conseil des programmes appelé à réviser les programmes et repenser totalement le nouveau socle commun.
- Création d'une instance indépendante pour l'évaluation du système éducatif.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Le SNUipp-FSU était demandeur de la création de ces deux instances. L'élaboration des contenus à enseigner doit se faire en toute transparence avec l'apport d'experts, de chercheurs et d'enseignants. De même, l'évaluation de l'école doit rester indépendante des pouvoirs politiques.

Numérique

- Plan d'équipement des écoles dont le financement devrait être assuré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Conception et mise en ligne de ressources pédagogiques.
- Formation des enseignants.
- Création d'un service public de l'éducation numérique, et dans ce cadre, d'une aide aux devoirs.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Le retard pris par la France est important. Le primaire est largement sous investi. Le numérique, adapté et au service des pratiques des enseignants, peut apporter du mieux dans les classes à condition qu'équipement, maintenance, formation et accompagnement sur le terrain par des personnels formés soient au rendez-vous.

Les points essentiels retenus pour la suite du quinquennat

- La question du métier d'enseignant sera un chantier à venir sur du plus long terme avec la nécessité de penser autrement les carrières (en terme de cadre d'emploi, d'évolution de carrière, de rémunération).
- Le dossier de l'évaluation des professeurs devrait à nouveau être ouvert.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Certaines questions liées au métier d'enseignant ne peuvent attendre : conditions de travail et rémunérations doivent être discutées dès maintenant.

Maternelle

Dans la LOI : le ministre compte redéfinir des missions de l'école maternelle, afin qu'elle retrouve sa spécificité et ne soit pas comprise juste comme une préparation au CP. Cela fera l'objet d'une modification du code de l'éducation.
Nouveauté : les trois ou quatre années d'école maternelle feraient partie du cycle 1, afin d'éviter toute dérive de primarisation.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Pour favoriser l'approche particulière de la pédagogie à l'école maternelle et à l'accueil des jeunes enfants, des discussions s'ouvriront rapidement avant janvier 2013, sur les maquettes des futurs masters des Espe, afin de remettre en place rapidement une formation spécifique aux problématiques de la maternelle. Sur ces aspects, les propositions du SNUipp-FSU ont été entendues.
Dans les textes réglementaires, des critères seront définis pour la scolarisation des moins de trois ans. Le SNUipp-FSU a exigé des conditions d'accueil et de scolarisation des plus petits (taux d'encadrement, effectifs, collaboration avec les personnels petite enfance, matériel et locaux adaptés, lien aux familles...). Une circulaire est programmée en janvier 2013 avec discussions.

Ecole élémentaire

Dans la LOI, les engagements du ministre recouvrent la redéfinition des missions, comprenant la place de l'éducation artistique et musicale, l'enseignement d'une langue vivante étrangère dès le CP et l'éducation à la morale laïque. En corollaire, cela renvoie au travail du futur conseil national des programmes.
Dans les textes réglementaires, **le dispositif "Plus de maîtres que de classes"** donnera lieu à une circulaire en janvier 2013 avec discussion et application pour la rentrée de septembre avec des premières dotations. En janvier 2013 un groupe de travail identifiera l'utilisation optimale de ces moyens nouveaux, une circulaire en informera les académies pour la rentrée 2013 : les équipes de circonscription doivent pouvoir, dès le printemps, anticiper l'accompagnement des équipes concernées.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Le SNUipp-FSU souhaite bien préparer le rendez-vous du "plus de maîtres" et demande que soit précisée, en termes de programmation, la montée en puissance du dispositif pour les années à venir. Il ne s'agit pas notamment de recommencer la confusion des genres entre aides spécialisées et aides ordinaires. Les difficultés lourdes ne peuvent être que du ressort des Rased, sur lesquels le rapport de la concertation est manifestement silencieux et dont il faut rappeler l'importance. Le SNUipp-FSU rappelle que le dispositif "plus de maîtres" ne doit pas être pensé comme un dispositif de soutien mais comme un dispositif permettant de travailler autrement. Enfin, le SNUipp-FSU demande que, dans le cadre de la réécriture des programmes, soient repensées les "éducations à" pour qu'elles trouvent leur place sans alourdir les emplois du temps.
La question de l'enseignement et non d'une initiation d'une LVE dès le CP n'avait pas fait l'objet de demandes lors de la concertation et souhaite un bilan préalable de la généralisation en CE1. Il rappelle le manque de formation des enseignants et exprime sa crainte, à vouloir aller trop vite, de charger encore la barque des enseignants. Le ministre reconnaît que la décision concernant la langue vivante en CP a été prise au plus haut niveau en raison de la nécessité de voir la France progresser dans ce domaine où elle est particulièrement faible.

Socle

Dans la LOI, il sera précisé que la Nation doit définir ce qu'elle doit à chaque enfant. Un article présentera un nouveau socle appelé "socle commun de connaissances, de compétences et de culture". Pour le ministre, ce nouveau socle doit être modifié dans sa compréhension idéologique puisqu'il s'agit de permettre à chaque jeune de se développer et de pouvoir continuer des études, le socle doit être un tremplin et ne peut être conçu comme une fin en soi.
Dans les textes réglementaires, il s'agira de définir les contenus d'enseignement. Ce serait le travail du nouveau conseil supérieur des programmes.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :

Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle définition des savoirs indispensables doit viser à la réussite de tous les élèves et permettre la poursuite des études pour tous. La redéfinition du socle en y intégrant les dimensions portées par notre conception de la culture commune nécessite cependant de clarifier les choses. Maintenir simultanément socle et programmes ne peut aboutir à avoir une double prescription qui crée des incohérences.

Organisation des cycles

Dans les textes réglementaires, le ministre propose d'organiser la scolarité en cycles de trois années. Après le cycle de l'école maternelle (3 ou 4 ans), il pourrait exister un cycle CP/CE1/CE2, puis un cycle CM1/CM2/6ème. L'idée d'un cycle à cheval entre école, et collège ne renvoie ni à la mise en œuvre de la bivalence au collège, ni à une "secondarisation" du premier degré, mais, dit-il, à une volonté de mieux organiser les liens entre les niveaux. Un conseil pédagogique commun institutionnel, école-collège, pourrait favoriser les articulations.

Ce qu'en dit le SNUipp-FSU :
Pour le SNUipp-FSU, si les articulations entre niveaux, et notamment entre l'école et le collège, doivent être améliorées, la formule pourrait vite ressembler à une coquille vide ou, a contrario, à une usine à gaz qui créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Les réalités géographiques notamment rendent la mise en œuvre peu réaliste. Plutôt que d'inscrire dans la loi une décision bien éloignée des réalités, il semble préférable de travailler aux continuités en favorisant le travail en commun des équipes, en œuvrant à la mise en place de formations communes pour que les enseignants connaissent les caractéristiques des autres niveaux d'enseignement que le leur, à une plus grande cohérence des programmes. La mise en place d'un conseil pédagogique commun interroge sur sa mise en œuvre concrète : sur quels temps, avec quels moyens, ne serait-ce que pour les frais de déplacement occasionnés ? Avec quel pilotage, par qui ?